

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Issy-les-Moulineaux, le 2 septembre 2022

LE GROUPE CANAL+ CONTRAINT DE RENONCER A LA DIFFUSION DE TF1, TMC, TFX, TF1 SERIES FILMS ET LCI

Dans le cadre du renouvellement du contrat de distribution de ses chaînes par le Groupe CANAL+, le Groupe TF1 a manifesté sa volonté de revoir profondément ses exigences commerciales à compter du 31 août 2022.

Le Groupe TF1, fort de sa position dominante, exige en particulier le versement d'une rémunération très conséquente pour ses chaînes gratuites de la TNT : TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI.

Face à ces exigences infondées et déraisonnables pour des chaînes qui sont accessibles gratuitement pour tous et qui doivent le rester, le Groupe CANAL+, partenaire de longue date du Groupe TF1, est contraint de renoncer à diffuser ces chaînes en France métropolitaine.

Conscient de l'importance de la Coupe du Monde de Football pour ses abonnés et fort de son partenariat avec beIN Sports qui détient l'intégralité des droits de la compétition, le Groupe CANAL+ sera en mesure de proposer l'intégralité de l'évènement à ses abonnés.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
Olivia Abehassera
olivia.abehassera@canal-plus.com / 01 71 35 19 66

pro.canalplus.com

